

Synthèse et déclinaison des missions

CIO Ambérieu en Bugey

Les missions des centres d'information et d'orientation s'inscrivent dans le champ de l'orientation et de la formation tout au long de la vie.

Dans le cadre des objectifs donnés au service public d'éducation, ils contribuent à l'information de tous les publics sur les formations, les métiers et le monde professionnel ainsi qu'à leur accompagnement dans leur orientation. Les équipes des CIO participent aussi à l'adaptation réciproque des élèves et du système éducatif. A travers leurs missions spécifiques, ils contribuent à leur insertion dans la vie sociale et professionnelle en donnant du sens à leurs efforts de formation.

Le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions fait partie du droit à l'éducation.

1 - L'information et le conseil

Pour répondre à la demande sociale de **conseil en orientation** et aux préoccupations des jeunes et de leurs familles concernant la réussite scolaire, le service d'information et d'orientation d'Ambérieu en Bugey accueille tous les publics, collégiens, lycéens, étudiants, jeunes en insertion et adultes. C'est un lieu de proximité ouvert sur la cité.

A cet effet, il met à la disposition des personnes des offres de services différenciées selon les besoins : **entretiens individuels, bilans personnalisés, examens psychologiques, accueil documentaire et auto-documentation**. L'information sur les formations et les métiers est donnée dans ce cadre. Il constitue une institution de référence dans ces domaines d'information dans sa zone géographique. Les publics sont accueillis par un personnel technique qualifié, les conseillers d'orientation psychologues, affectés dans les C.I.O.

2 - Les compétences pour s'orienter

Pour réfléchir utilement à leur orientation, pour tirer profit de l'information disponible, les élèves, en particulier, doivent construire des représentations pertinentes du monde professionnel et du système de formation. Il est aussi nécessaire qu'ils se sentent concernés. C'est tout l'enjeu des **démarches éducatives en orientation** qui ont pour objectifs de développer l'autonomie des personnes et leur mobilisation.

Dans cette perspective, le C.I.O développe un partenariat avec les établissements scolaires de sa zone géographique. Dans ces établissements, les conseillers d'orientation ont pour mission :

- de promouvoir un programme de **découverte des métiers** et des formations. Ce programme doit aussi permettre aux élèves de développer la motivation et les compétences utiles pour prendre en charge l'orientation. Il participe ainsi à l'acquisition des compétences relatives au socle commun des compétences (parties 6 et 7) du collège.
- d'apporter une aide individualisée aux élèves et de les accompagner dans la préparation de leur orientation.
- d'assurer une fonction de **conseil technique**, auprès du chef d'établissement et des équipes éducatives, pour réaliser la politique d'établissement concernant la préparation des élèves à l'orientation et le fonctionnement de l'orientation.

D'autre part, dans le cadre de leur coopération avec les établissements scolaires, le C.I.O apporte également son concours à la prise en charge des élèves en difficulté ou en retard scolaire. Dans cette perspective, les conseillers d'orientation psychologues participent à leur suivi au sein des équipes éducatives. Ils aident à la compréhension des difficultés et à la recherche des solutions éducatives adaptées ainsi qu'à la mise en relation avec d'autres services selon les besoins. Ils réalisent à cet effet un **bilan psychologique**.

3 - L'insertion des jeunes

Le service est impliqué activement :

- dans le repérage et la prise en charge des élèves sans solution d'orientation et sans qualification à leur sortie du système éducatif,
- dans le suivi des jeunes inscrits sur les mesures M.G.I. (**mission générale d'insertion** de l'éducation nationale),
- dans l'accompagnement des décrocheurs, la prévention des ruptures de scolarité...
- d'une manière plus générale dans les modalités de mise en œuvre de cette mission.

Il collabore avec les missions locales et avec les services de l'emploi, pour l'orientation et l'insertion des publics non scolarisés et adultes. Avec ces différents réseaux il développe des partenariats pour assurer la continuité et la cohérence de la prise en charge des personnes.

4 - L'animation du territoire

Le service contribue aux échanges et aux réflexions entre les partenaires du système éducatif, les parents, les jeunes, les décideurs locaux et les responsables économiques.

Dans son champ de compétence relatif à l'information, l'orientation et l'insertion, le C.I.O. participe à **l'animation du bassin de formation** (qui regroupe les établissements scolaires d'un territoire).

Il favorise le développement d'une dynamique collective en matière d'orientation. Il apporte son concours aux initiatives prises en commun pour l'information des élèves sur les métiers et les formations (forums, carrefours, séquences d'accueil en L.P...). Il met en place et assure diverses actions de médiation avec le milieu professionnel au bénéfice des jeunes et leurs familles.

Il contribue à **l'observation** et **l'analyse** du territoire, des transformations locales du système éducatif et des évolutions du marché du travail. Par exemple, il produit des documents de synthèse à destination des équipes éducatives ou des élèves. Il réalise des études permettant d'analyser le fonctionnement de l'orientation, recueille des données sur le devenir des jeunes et leur insertion.

Il rassemble des informations dans le champ social et économique concernant sa zone géographique de proximité (bassin de formation, zone d'emploi, zone territoriale emploi formation...).

5 - La formation tout au long de la vie

Les C.I.O. accueille tous les publics. Il trouve sa place auprès des autres services de l'éducation nationale (DAVA, CABC, GRETA...) sur la base de ses compétences spécifiques et sur des missions d'information, d'aide à l'orientation, de validation de projet, de changements professionnels...

Il participe plus particulièrement à l'information et au conseil des personnes désirant commencer une démarche de **validation des acquis de l'expérience** (VAE). Il joue un rôle d'animation sur son territoire à ce sujet.

Dans sa zone, il participe à l'activité des organismes et institutions locaux chargés de développer des politiques territoriales dans le champ de la relation emploi-formation (par exemple : avec le CTEF...).